

AISMLE

Association Intercommunale Scolaire
de Moudon-Lucens et Environs

RAPPORT DE GESTION



2021

Table des matières

Organisation	3
Conseil intercommunal.....	3
Bureau du Conseil intercommunal	3
Commission de gestion.....	3
Comité de direction	4
Conseil d'établissement.....	5
Administration	6
Finances pour la part scolaire	7
Participation des communes	7
Coût à l'élève et à l'habitant.....	7
Bâtiments.....	7
Bâtiments communaux.....	8
Frais Covid.....	8
Bâtiments de l'AI SMLE.....	8
Entretien	8
Salle de sports du Champ-du-Gour.....	8
Etablissements scolaires.....	9
Subventions camps, courses et spectacles scolaires.....	9
Bibliothèque.....	10
Activités extra-scolaires.....	10
Sports scolaires facultatifs.....	10
Devoirs surveillés	10
Réfectoire	11
Transports.....	12
Principe	12
Absence de transport public.....	12
Elèves en classe de raccordement.....	12
Patrouilleurs scolaires.....	12
Accueil parascolaire	13
Places d'accueil	13

Taux d'occupation.....	14
Collaboratrices et collaborateurs des UAPE	16
Finances pour la part parascolaire.....	16
Participation des communes pour la part parascolaire.....	16
Coût à l'habitant et à la fréquentation	16
Répartition du financement	17
Subvention extraordinaire.....	17
Rapports d'activité.....	18
UAPE La Barrette.....	18
UAPE La Cabane	20
UAPE Le Château	21

Organisation

Conseil intercommunal

Le Conseil Intercommunal est l'organe législatif de l'Association intercommunale scolaire de Moudon - Lucens et environs.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'AIMSLE, le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'association.

Il comprend :

- une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;
- une délégation variable composée pour chaque commune d'un délégué par 800 habitants ou fraction de 800 habitants, choisi par le conseil général ou communal parmi ses membres. Un ou des suppléants sont aussi désignés.

Le conseil intercommunal a été renouvelé pour la législature 2021-2026 lors d'une séance d'installation le 17 juin 2021. Au 31 décembre 2021, le conseil est composé de 34 membres.

Conseil intercommunal	
Communes membres	Délégués
Bussy-sur-Moudon	2
Chavannes-sur-Moudon	2
Curtilles	2
Dompierre	2
Hermenches	2
Lovatens	2
Lucens	7
Moudon	9
Prévonloup	2
Rossenges	2
Villars-le-Comte	2

Bureau du Conseil intercommunal

Président :	Duc Georges-Alexandre	Moudon
Vice-président :	Chabloz Jacky	Lucens
Secrétaire :	Paccaud Anne-Marie	Hors conseil

Commission de gestion

Membres :	Bula Béatrice	Curtilles
	Crausaz Cédric	Hermenches
	Demierre Serge	Moudon
	Egli Anthonioz Nicole	Moudon
	Falk Diego	Curtilles
	Gavillet Patrick (suppléant)	Lucens

Durant l'année 2021, 6 préavis ont été traités :

- Préavis N°1-2021 Comptes 2020
- Préavis N°2-2021 Bâtiment modulaire Lucens – demande de crédit complémentaire
- Préavis N°3-2021 Demande de crédits supplémentaires
- Préavis N°4-2021 Préavis d'intention sur le financement des camps de ski
- Préavis N°5-2021 Indemnités des autorités intercommunales
- Préavis N°6-2021 Budget 2022
- Préavis N°6-2021 Budget 2022 amendé

Comité de direction

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'association, les fonctions prévues pour les municipalités afin d'atteindre les buts de l'AI SMLE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire, des enfants domiciliés sur le territoire des communes membres. L'AI SMLE est également en charge des besoins parascolaires tels que cantines scolaires, devoirs surveillés et accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Au 31 décembre 2021, le Codir de l'AI SMLE était composé de 7 membres choisis par le Conseil intercommunal parmi les membres des exécutifs communaux des communes membres. A Moudon, M. Roger Müller a remplacé M. Felix Stürner, conformément à la répartition des dicastères de Municipalité pour la législature 2021-2026.

CODIR		
Membres	Communes	Dicastères
Bessard Vincent, Président	Municipal, Lucens	Administration générale Ressources humaines Président du groupe de travail ressources humaines Président du groupe de travail planification des bâtiments
Gauthey Yannick	Syndic, Rossenges	Transports Membre du Conseil d'établissement
Jung Sébastien	Municipal, Lucens	Bâtiments et écoles de Lucens UAPE Moudon et Lucens Membre du groupe de travail ressources humaines Membre du groupe de travail planification des bâtiments Membre du groupe de travail bureautique
Kopp Sascha	Municipal, Villars-le-Comte	Activités parascolaires Réfectoire Santé-social Membre du groupe de travail bureautique
Müller Roger	Municipal, Moudon	Bâtiments scolaires de Moudon Membre du groupe de travail planification bâtiments
Paccaud Anita	Municipale, Prévonloup	Mobilier scolaire
Steck Jean-Philippe	Municipal, Moudon	Finances Membre du groupe de travail ressources humaines Président du groupe de travail bureautique

En 2021, le Codir s'est réuni 21 fois.

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est composé de 16 membres issus à parts égales de personnes mentionnées à l'article 34 de la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO).

- 1 membre du comité de direction ainsi que de 3 membres du conseil intercommunal pour représenter les autorités communales ;
- 4 représentants de parents d'élèves ;
- 4 représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- 4 représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements.

Composition du Conseil d'établissement pour la législature 2021-2026

Représentants des milieux et organisations

Association des parents d'élèves de Lucens et environs

Conservatoire de la Broye

Fondation Cherpillod

Handball Club Moudon

Représentants des autorités intercommunales

M. Yannick Gauthey, Codir

Mme Nicole Egli-Anthonioz, Conseil intercommunal, Moudon

Mme Christine Gonus, Conseil intercommunal, Chavannes-sur-Moudon

Mme Laetitia Seitenfus, Conseil intercommunal, Moudon

Représentants des parents

Mme Laurence Cotting, Lucens

M. Etienne Habegger, Moudon

Mme Céline Ombelli, Moudon

Mme Daniela Potenza, Lucens

Représentants des professionnels actifs au sein des établissements

M. Yves Cavin, ESMLE

M. Eric Novello, EPMLE

Mme Rachel Ribet, ESMLE

Mme Cécile Streit, EPMLE

Secrétaire

En alternance, M. Yannick Gauthey et Mme Laetitia Seitenfus

L'article 26 du règlement du Conseil d'établissement définit son rôle, à savoir :

« Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il appuie l'ensemble des acteurs de l'établissement dans l'accomplissement de leur mission en rapport avec la vie de l'établissement.

Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes.

Il permet l'échange d'information et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. Il s'assure de la transmission d'informations, de la cohérence de ses actions avec l'ensemble des conseils d'établissement sis sur le périmètre de l'AISMLE. Le département peut le consulter et lui déléguer des compétences.

Les autorités intercommunales peuvent le consulter ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement.

En 2021, le conseil d'établissement n'a pas pu se réunir en raison des conditions sanitaires.

Administration

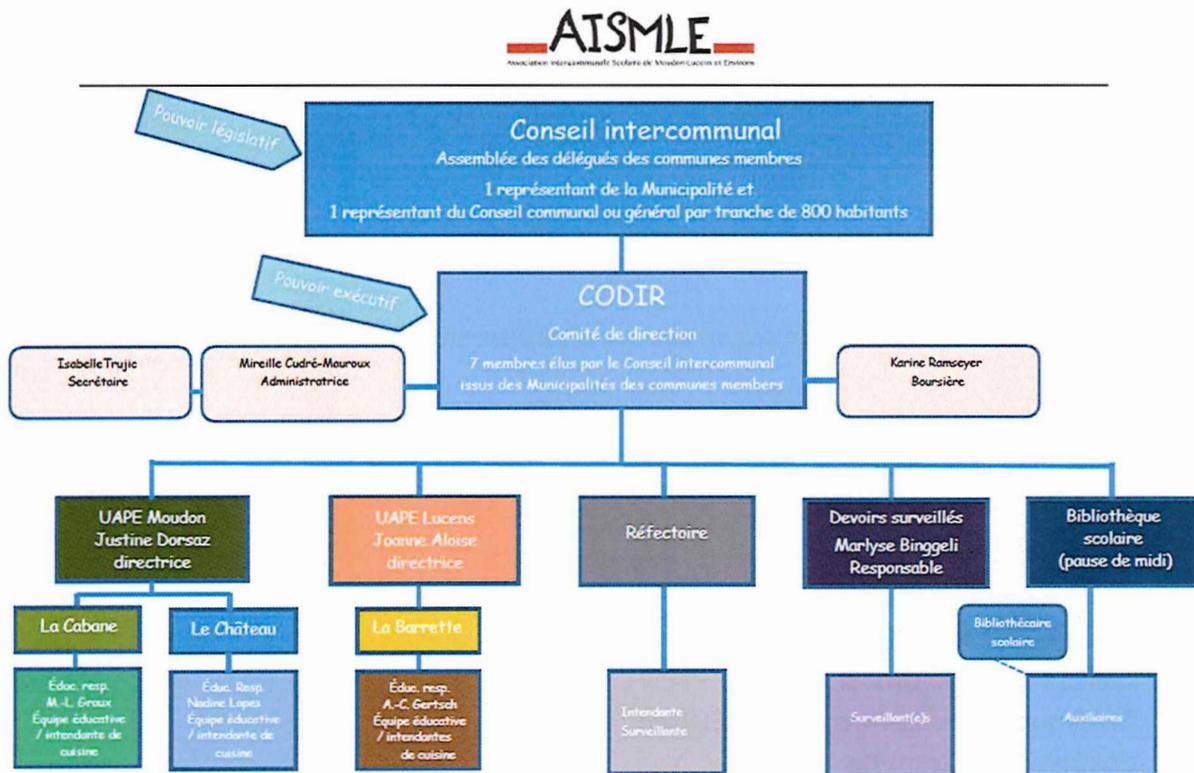
Au 31 décembre 2021, le personnel de l'administration de l'AISMLE compte 2 ETP.

Mme Mireille Cudré-Mauroux, administratrice, assure le secrétariat du Comité de direction et la gestion administrative de l'association, y compris les ressources humaines, à 70%.

Mme Karine Ramseyer, boursière, gère la comptabilité de l'association ainsi que les salaires, à 50%.

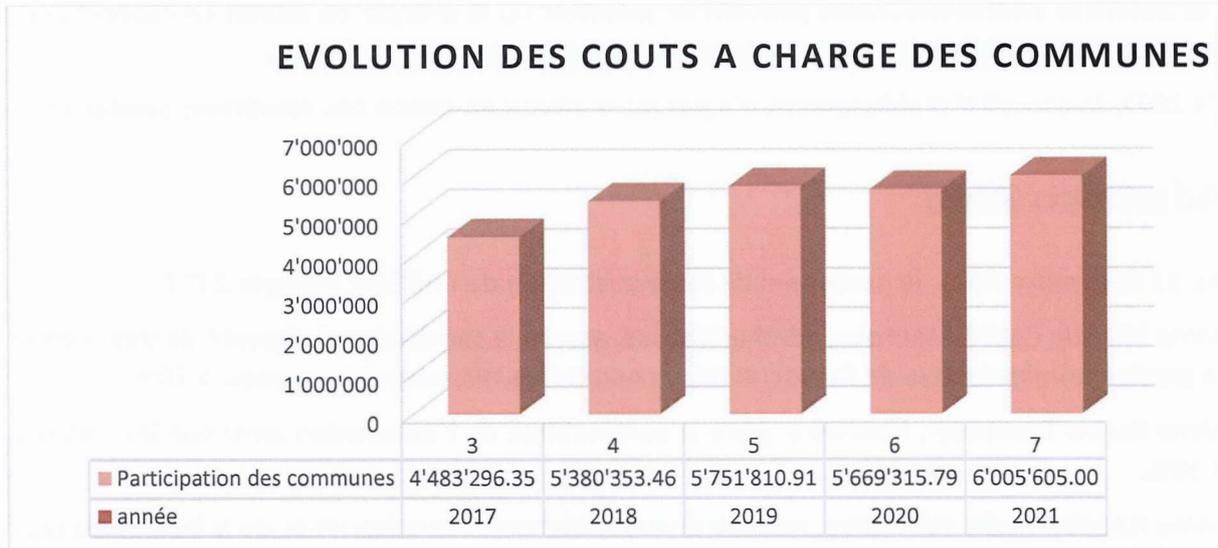
Mme Isabelle Trujic, secrétaire, assume diverses tâches du secrétariat et de la bourse au taux de 80%.

Au 31 décembre 2021, l'organisation de l'AISMLE se présente comme suit :



Finances pour la part scolaire

Participation des communes



Coût à l'élève et à l'habitant

Les coûts sont répartis 50% à l'habitant et 50% à l'élève et ont évolué comme suit ces trois dernières années:

	2019	2020	2021
Coût à l'élève	CHF 1'665.26	CHF 1'553.24	CHF 1'651.71
Coût à l'habitant	CHF 238.53	CHF 229.75	CHF 241.17

Bâtiments

Les établissements scolaires sont organisés sur plusieurs sites à Moudon et Lucens :

Lucens :

- Collège du Pré-au-Loup
- Collège de la Vignette

Moudon :

- Collège du Fey
- Collège de l'Ochette
- Collège de l'Ancienne Ochette
- Collège de la Charmille
- Ancienne école de fromagerie (EFILM)
- Collège de la Grenette
- Pavillons du Montillier

Bâtiments communaux

Les communes de Lucens et Moudon mettent à disposition de l'AIMSLE les locaux nécessaires à l'enseignement. En contrepartie, elles facturent annuellement les locations selon un nombre de points définis par salle qui couvrent les frais effectifs des bâtiments communaux, conformément aux statuts.

Frais Covid

Durant le deuxième semestre 2020-2021, les mesures sanitaires liées à la pandémie du covid ont impliqué des nettoyages supplémentaires quotidiens voire deux fois par jour: poignées de portes et points de contact, tables et chaises, sanitaires. Ces mesures ont été abandonnées dès août 2021 et ont engendré des coûts totaux identifiés s'élevant à CHF 31'030.85.

Bâtiments de l'AIMSLE

Entretien

Les coûts de fonctionnement des bâtiments comprennent les contrats d'entretien et les charges courantes des bâtiments.

Collège du Fey

Des panneaux de signalisation des places handicapés ont été posés sur les places de parc et des éléments acoustiques ont été installés à l'UAPE Le Château afin de réduire le bruit dans les locaux.

Salle de sports du Champ-du-Gour

Le terrain herbeux a nécessité une remise en état et de l'arrosage.

Salle de sports du Champ-du-Gour

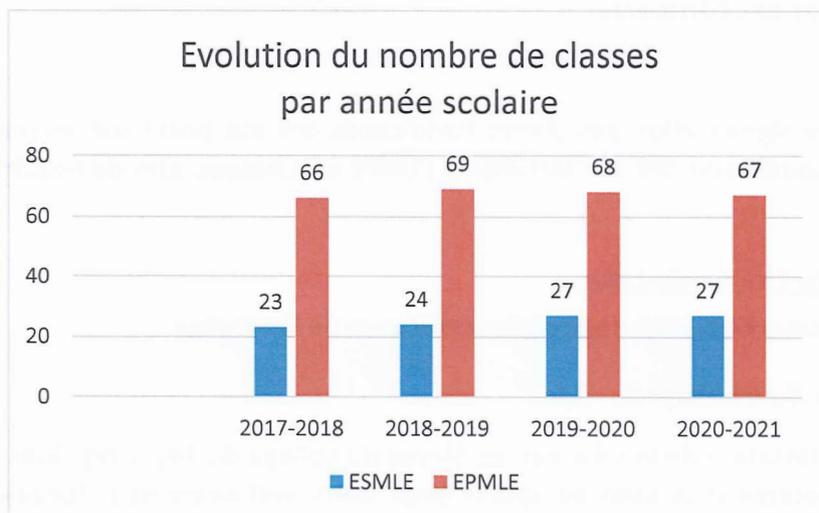
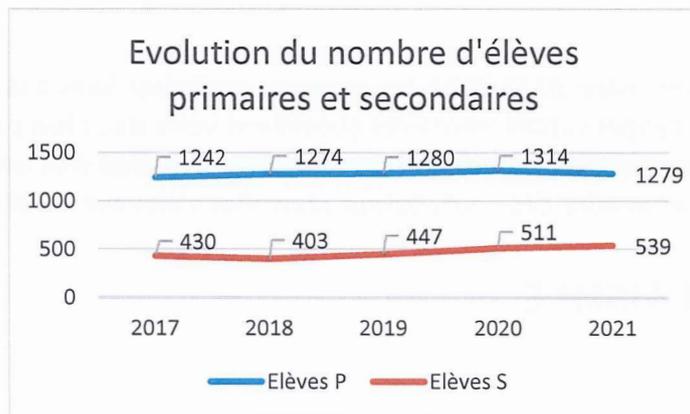
En dehors de l'utilisation de la salle par les élèves du collège du Fey, cinq clubs sportifs locaux occupent régulièrement la salle de sports pour leurs entraînements, totalisant jusqu'à 23 heures d'utilisation par semaine, complétées par de nombreux week-ends de compétition de clubs sportifs divers.

L'équipe de conciergerie de Moudon assure une permanence du week-end lors de l'occupation de la salle. Ces coûts sont refacturés à l'AIMSLE avec les frais de nettoyage.

En 2021, les mesures liées à la pandémie de Covid-19 ont encore perturbé les entraînements et les compétitions qui ont été réduits.

Etablissements scolaires

L'AISMLE comprend deux établissements scolaires, l'Établissement primaire de Moudon-Lucens et environs (EPMLE) et l'Établissement secondaire de Moudon-Lucens et environs (ESMLE).



Subventions camps, courses et spectacles scolaires

Pour l'année 2021, en raison des annulations dues à la pandémie, les montants non utilisés par les établissements ont été remboursés à l'AISMLE.

Coûts des camps et courses 2020-2021	Etablissement primaire	Etablissement secondaire
Camps d'été et de ski	CHF 18'935.20	CHF 0.00
Sorties et courses	CHF 51'407.60	CHF 15'610.30

Pour rappel les forfaits sont les suivants:

Elèves	
Primaire	
1-6P	CHF 62.50
7-8P	CHF 187.50
Secondaire	
9-11S	CHF 250.00

Bibliothèque

La bibliothèque scolaire est répartie sur trois sites: dans le Collège de l'Ochette et au collège du Fey à Moudon ainsi qu'au Collège du Pré au Loup à Lucens. Les classes s'y rendent conformément au programme scolaire.

En 2021, l'équipe scolaire de la bibliothèque se compose de:

- 1 bibliothécaire responsable à 70%
- 1 bibliothécaire à 60%
- 1 agente en information documentaire à 40%

La totalité des salaires de l'équipe scolaire est refacturée au canton.

La bibliothèque du Collège de l'Ochette est également ouverte durant la pause de midi pour les élèves du cycle secondaire et les 7-8P. Cette tranche horaire est à la charge de l'AI SMLE. Une surveillante assure l'ouverture de la bibliothèque et le prêt de livres.

Activités extra-scolaires

Sports scolaires facultatifs

Plusieurs cours de sports scolaires facultatifs sont proposés aux élèves des deux établissements hors du temps scolaire, sur les différents sites de l'école. Les établissements organisent les activités et engagent les moniteurs qui sont rétribués par l'AI SMLE. Les salaires sont remboursés par le canton, à l'exception des charges sociales qui sont prises en charge par l'association.

Devoirs surveillés

L'AI SMLE gère les devoirs surveillés pour les élèves de la 3P à la 11S. Les périodes sont organisées par la responsable du service sur les trois sites scolaires les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h15 pour les primaires et de 16h15 à 17h15 pour 7-8 P et les secondaires, pendant les semaines scolaires. Les enfants peuvent ainsi effectuer leurs devoirs sous la surveillance d'accompagnant-e-s qui ont pour mission d'encadrer les élèves et d'assurer le suivi des devoirs.

126 élèves étaient inscrits pour l'année scolaire 2020-2021.

La participation financière semestrielle des parents est la suivante :

Tarifs par semestre	1 enfant	dès 2 enfants, par enfant
1 séance par semaine	CHF 51.-	CHF 40.80
2 séances par semaine	CHF 102.-	CHF 81.60
3 séances par semaine	CHF 153.-	CHF 122.40

Réfectoire

Le réfectoire scolaire du collège de l'Ochette est à la disposition des élèves du cycle secondaire et des 7-8P. Il est ouvert tous les jours de la semaine pendant la récréation du matin et le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour la pause de midi.

Il est géré par l'entreprise BG Gastronomie qui confectionne les repas dans ses locaux à Bossonnens et les achemine à l'Ochette en liaison froide. La cuisinière sur place régénère les repas pour le restaurant scolaire ainsi que pour les trois UAPE de Moudon et Lucens qui sont livrées depuis le réfectoire. BG Gastronomie offre, en plus du menu du jour, divers plats chauds et froids et des salades. Aucune réservation n'est nécessaire.

L'AI SMLE gère la facturation de la subvention communale de CHF 3.- par repas pour les élèves extérieurs.

L'intendante du réfectoire, engagée à 45% par l'association avant l'arrivée de l'entreprise, est depuis son entrée en retraite engagée par BG Gastronomie qui refacture entièrement son salaire à l'AI SMLE, conformément au contrat qui sera échu à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

La surveillante en charge du respect du règlement au réfectoire est engagée par l'AI SMLE.

La vente de menus du jour a évolué comme suit:



Il y a lieu de préciser que bien que le nombre de menus du jour ait diminué en 2021, la fréquentation du réfectoire a beaucoup augmenté. De nombreux plats chaud tels que des plats de pâtes, des hamburgers, des frites, etc. qui sont très appréciés des élèves, sont également en vente au réfectoire. Au total, une moyenne de 70 repas chauds sont servis chaque jour aux élèves.

Les pique-niqueurs sont les bienvenus au réfectoire et peuvent utiliser les 8 micro-ondes à disposition pour réchauffer leur repas. Ils sont en moyenne 25 par jour à fréquenter le réfectoire.

Transports

Principe

Les transports scolaires sont organisés par l'AI SMLE, en collaboration avec les établissements scolaires. Les 1-4P sont en principe transportés par des bus scolaires privés et les 5P-11S par les transports publics lorsque c'est possible (Car Postal, CFF, TPF).

Absence de transport public

Depuis la rentrée 2020-2021, les élèves du quartier du Plan à Moudon sont transportés par Taxi Subra Moudon. Et depuis la rentrée 2021-2022, c'est le quartier En Chermet qui est également desservi par cette entreprise ainsi qu'un bus scolaire.

Lorsque le domicile n'est pas desservi par un transport, l'AI SMLE verse une indemnité au km par semestre aux parents qui se chargent de transporter leurs enfants à l'école ou organise un transport.

Elèves en classe de raccordement

Les élèves qui suivent une classe de raccordement bénéficient du remboursement de leurs frais de transport sur présentation de justificatifs et du versement d'une indemnité de CHF 3.- par repas. En 2021, ils ont été moins nombreux que prévus.

Patrouilleurs scolaires

Des patrouilleuses sont engagées par les communes pour sécuriser les passages pour piétons ainsi que l'arrêt de bus devant l'Ochette, aux horaires des élèves du cycle primaire.

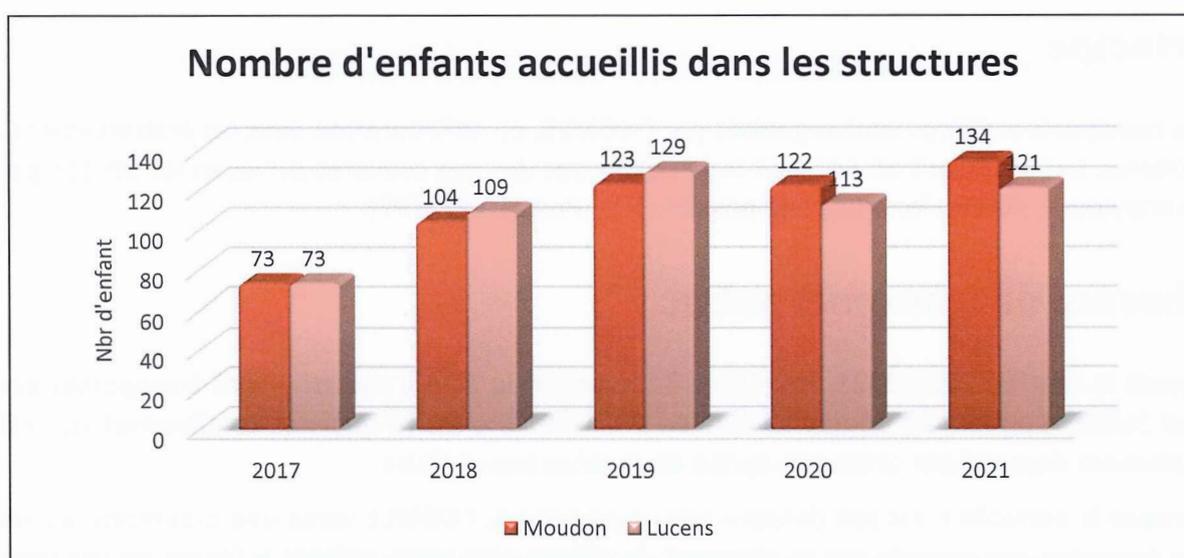
Les patrouilleuses signalent également tout problème ou absence de bus et restent sur place avec les élèves jusqu'à ce que tous les élèves soient pris en charge. L'AI SMLE peut ainsi informer les parents par SMS grâce au service "SMS Infobus" auquel chaque parent intéressé peut s'abonner gratuitement.

Accueil parascolaire

Places d'accueil

L'accueil parascolaire, mis en place en 2015, s'est adapté à la demande et offre à ce jour 156 places d'accueil, soit :

- UAPE La Barrette à Lucens : 72 places
- UAPE La Cabane à Moudon : 36 places
- UAPE Le Château à Moudon : 48 places

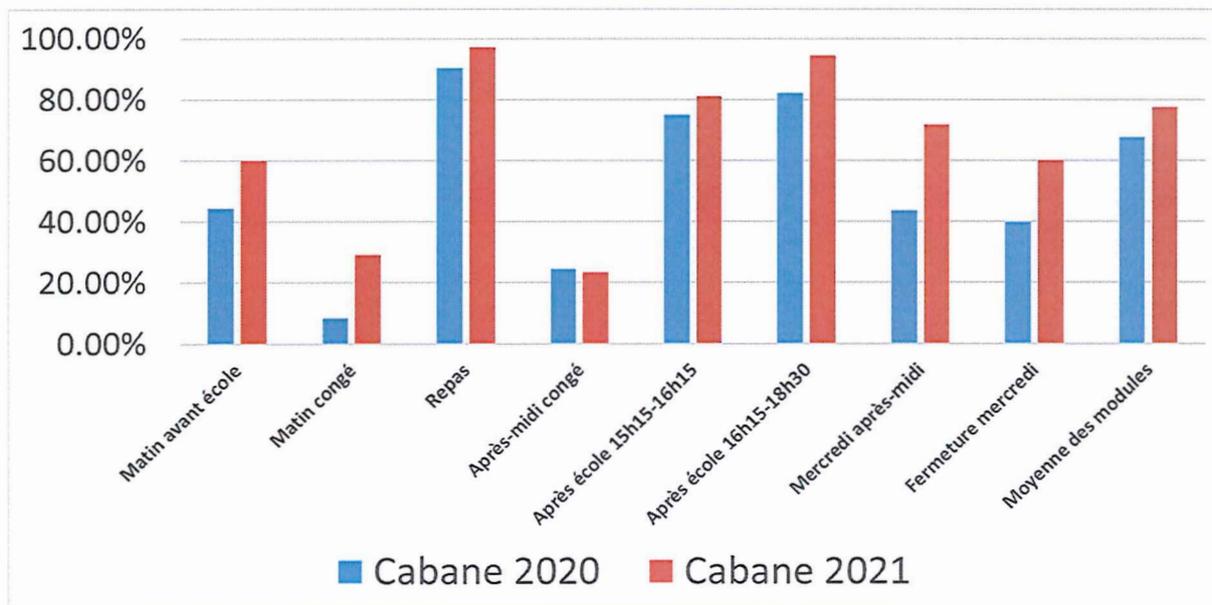
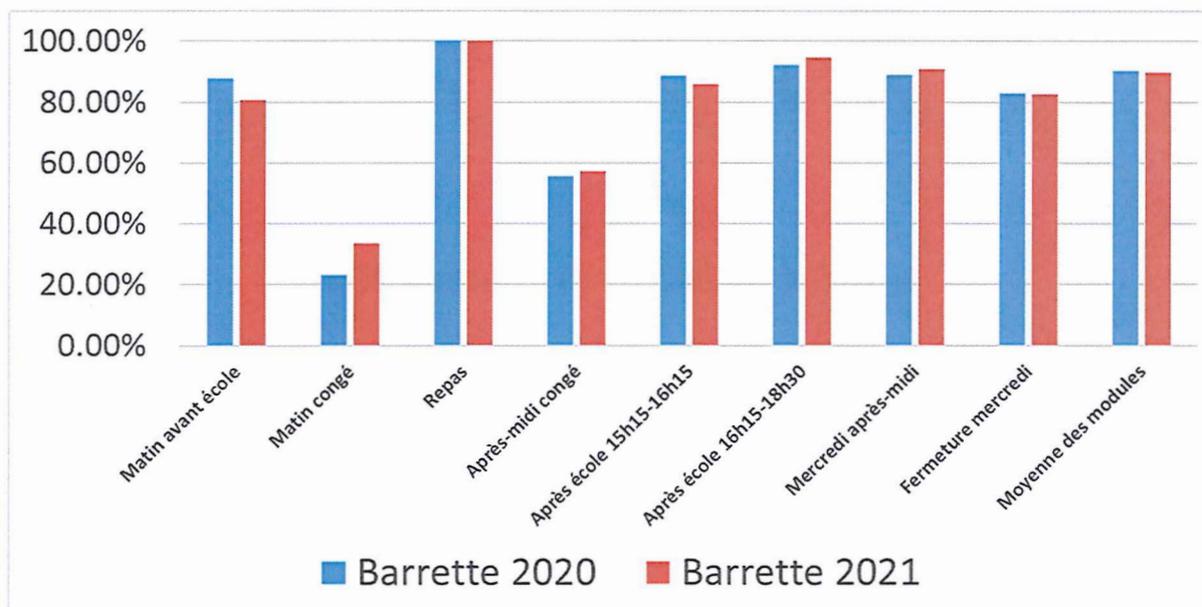


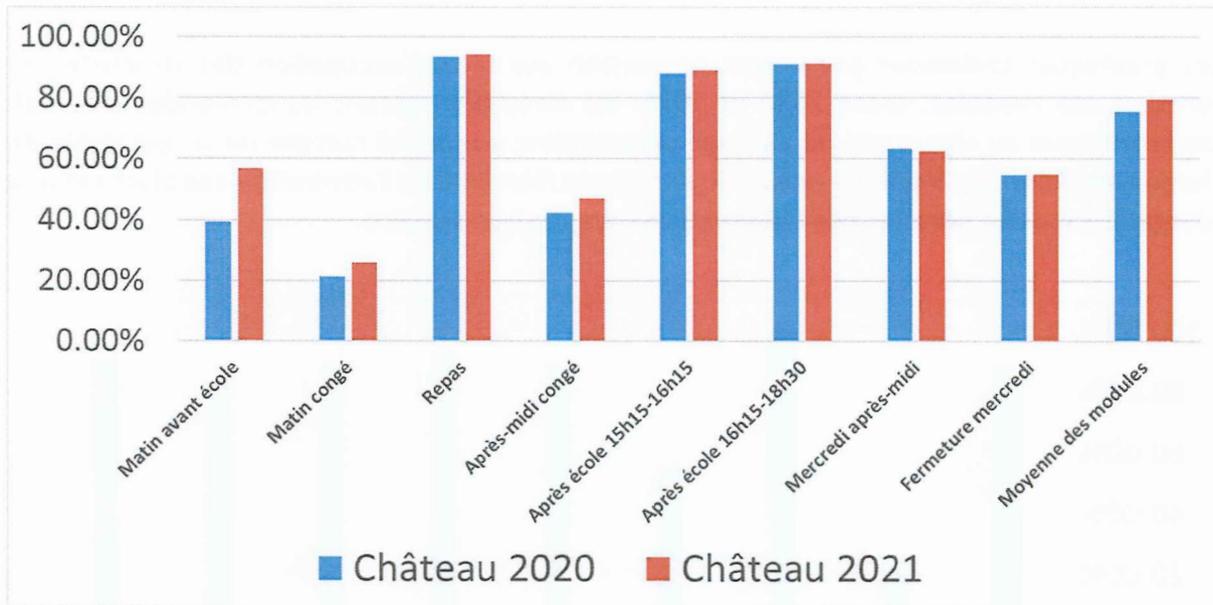
Les modules suivants sont proposés durant les périodes scolaires :

Matin avant l'école	07:00 – 08:20
Matin congé	08:20 – 11:50
Repas	11:50 – 13:40
Après-midi congé	13:40 – 15:15
Après l'école 1-6 P	15:15 – 18:30
Après l'école 7-8 P	16:15 – 18:30
Mercredi après-midi	13:40 – 16:15
Fermeture mercredi	16:15 – 18:30

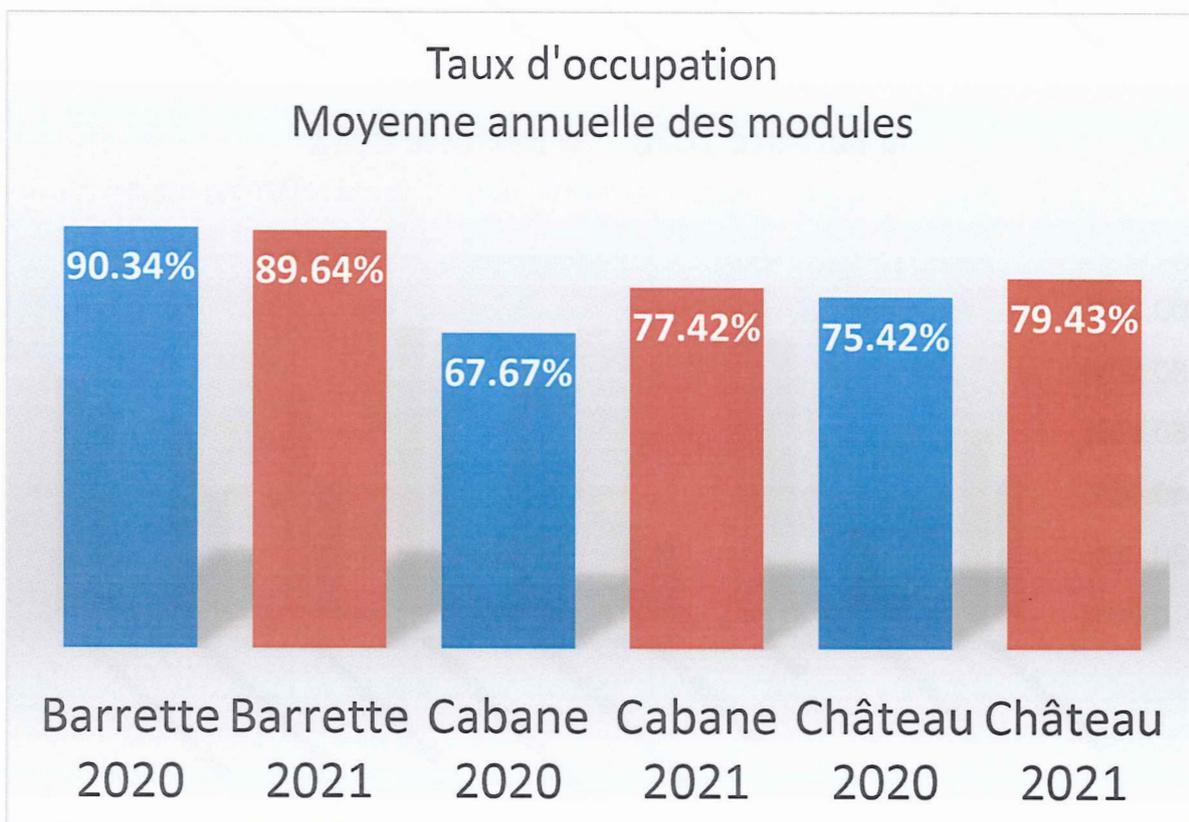
Taux d'occupation

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des taux d'occupation des structures en fonction des modules, entre 2020 et 2021: les directrices gèrent les demandes d'accueil conformément au règlement de l'accueil parascolaire, en tenant compte de la rentabilité de chaque module. Cela implique une attention particulière lors de l'attribution des places et une réorganisation des horaires des équipes à chaque rentrée scolaire.





Ci-dessous, la moyenne annuelle du taux d'occupation des modules



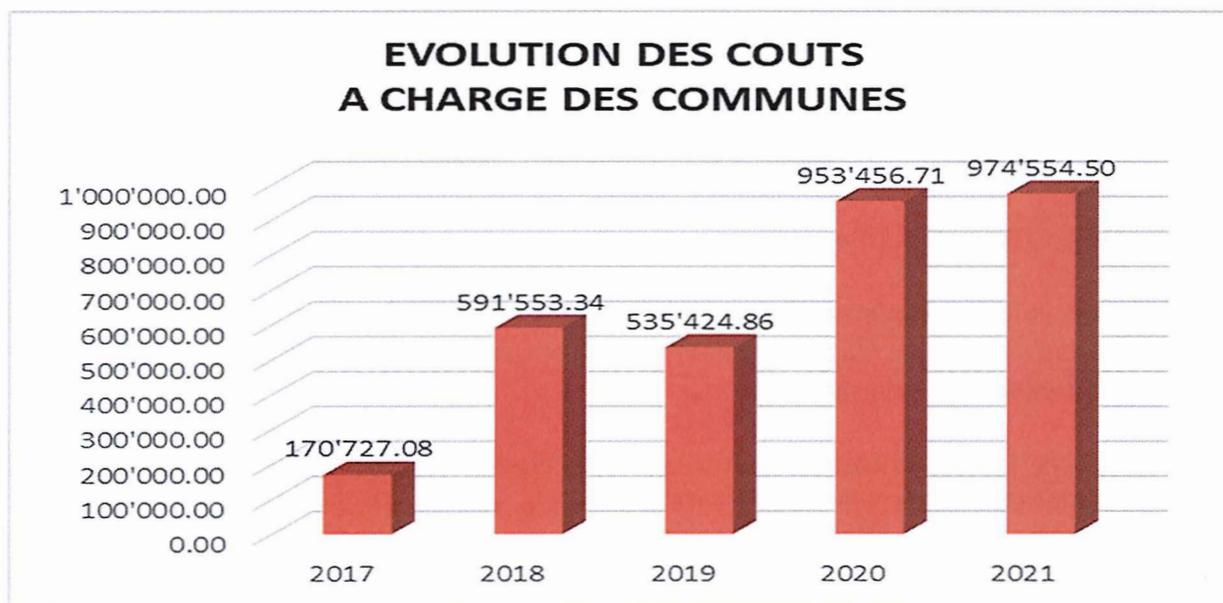
Collaboratrices et collaborateurs des UAPE

Au total, 28 personnes sont employées en contrat à durée indéterminée ou déterminée dans les UAPE pour environ 19,5 EPT et 19 personnes sont au bénéfice d'un contrat horaire sur appel pour effectuer des remplacements :

- 2 directrices
- 8 éducateurs/trices de l'enfance (+ 1 remplaçant-e)
- 5 assistant/e/s sociaux éducatifs/ves (+ 1 remplaçant-e)
- 8 auxiliaires éducatifs/ves (+ 9 remplaçant-e-s)
- 4 intendant/e/s de cuisine (+ 2 remplaçant-e-s)
- 3 apprenti/e/s
- 4 stagiaires

Finances pour la part parascolaire

Participation des communes pour la part parascolaire

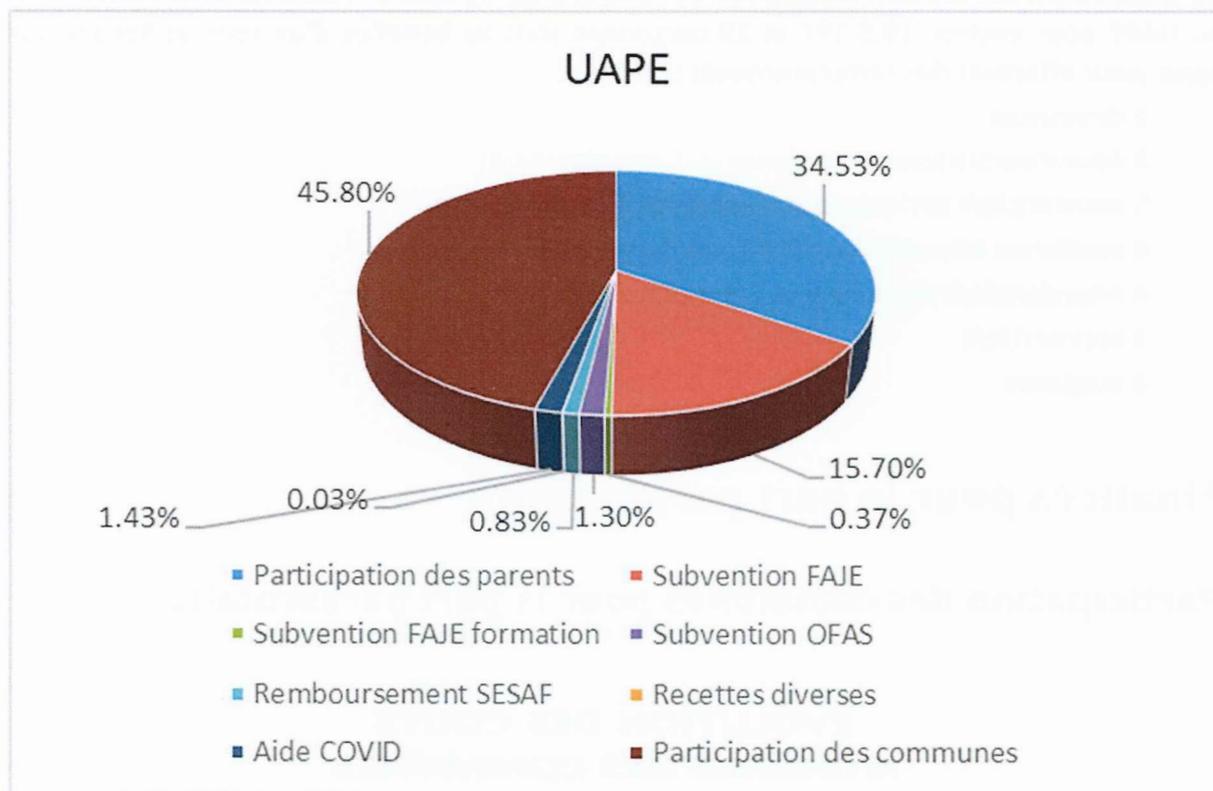


Coût à l'habitant et à la fréquentation

Les coûts sont répartis 50% à l'habitant et 50% à la fréquentation et ont évolué comme suit ces trois dernières années:

	2019	2020	2021
Coût à la fréquentation	CHF 3.99	CHF 4.60	CHF 3.76
Coût à l'habitant	CHF 22.20	CHF 38.64	CHF 39.14

Répartition du financement



Subvention extraordinaire

En 2021, une aide extraordinaire Covid résiduelle du canton a été versée, de CHF 31'106.00 et la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) a également porté le taux de subventionnement des salaires à 31%.

Une avance de l'OFAS a été versée au titre de l'aide au démarrage pour la troisième année de fonctionnement (sur la dernière augmentation des places).

Grâce à la légère augmentation des tarifs de pension de l'ARAJ dès le 1^{er} septembre 2021 et à un taux de remplissage plus grand, la participation des parents est plus élevée qu'attendue.

Rapports d'activité

UAPE La Barrette

L'UAPE La Barrette accueille 36 élèves le matin avant l'école, 72 élèves à midi et 60 en fin d'après-midi.

En 2020, l'équipe éducative de La Barrette a pu mettre en place plusieurs projets lui permettant de continuer à tisser des liens avec les enfants accueillis dans la structure, malgré le covid.

La pédagogie de La Barrette a été présentée lors de la journée de formation parascolaire de PEP (Partenaire Enfance et Pédagogie) à Lausanne. Cette association reconnue d'utilité publique a pour but de promouvoir et favoriser la qualité de l'accueil de jour des enfants.

La prévention et la place de l'enfant à la barrette :

La prévention au quotidien, c'est donner une place à l'enfant en lui permettant d'être participant, acteur, créateur, revendicateur, défenseur de ses valeurs et collaborateur. A partir de ce postulat, le rôle du professionnel est alors d'inclure les enfants dans le travail quotidien, de les faire participer aux projets collectifs et aux règles de vie. Il fait place aux idées des enfants, il les consulte et les écoute. Il considère l'enfant comme un citoyen, il lui demande son avis, l'accompagne et le soutient dans ses projets et ses émotions.

Comment inclure l'enfant au quotidien à La Barrette ? voici quelques exemples :

Avec l'art table et le mur d'expression :



Mettre à disposition des surfaces définies où noter, griffonner, gribouiller et s'exprimer sans forcément tout mesurer. C'est possible à tout moment de la journée à La Barrette. C'est aussi une manière de déposer son émotion, ses passions, ses sensations.



Aves les règles de vie à la Barrette :

Chaque année, durant les premières semaines de la reprise scolaire, les éducateurs se donnent le temps d’observer les nouvelles dynamiques de groupes pour élaborer et penser les nouveaux panneaux des règles de vie. C’est indispensable de renouveler et de faire évoluer, dès que l’on estime nécessaire, les règles, pour qu’elles puissent correspondre à ce qui se vit. Des panneaux poussiéreux, dépassés et décolorés ne vont plus parler à personne et finiront dans l’oubli. Prendre soin de la vie collective, c’est prendre soin des relations et du matériel mis à disposition, c’est donner envie à l’enfant et aux éducateurs de s’investir dans leur lieu.

A la Barrette les enfants participent à l’élaboration des règles choisies qui orneront les cadres noirs. Les enfants sont réunis, une discussion de groupe est engagée sur ce que sont les règles et à quoi elles servent et de là, les idées et commentaires fusent. Les panneaux des règles se différencient en fonction des âges. On ne va pas parler des mêmes choses si on est en 1P ou en 8P. Les tableaux sont organisés en différents items :

- ce qu'il est possible de faire
- ce qu'on n'a pas le droit de faire ainsi que les règles de sécurité
- ce qui peut être demandé à l'éducateur
- ce que l'éducateur demande aux enfants

C'est un peu le principe des vases communicants, l'un ne va pas sans l'autre.



Le projet contes à la salle V.I.P, expliqué par les enfants:

Il y avait du cacao chaud et des histoires qui flippaient.... Livia.

Il lisait des histoires de « chair de poule » qui fait peur, Harry Potter et des histoires de Noël.

Il faisait du chocolat chaud et s'il n'avait pas le temps, que de l'eau.

Il enregistrait des bruits et il passait des bruits de sorcières pendant qu'il lisait.

Quand on avait peur on se serrait et on avait du bon chocolat chaud. Il y avait un chat qui s'appelait Rip ça veut dire repose en paix. C'était trop bien ! Manon, Léna, Manon.



UAPE La Cabane

L'UAPE La Cabane accueille 24 enfants le matin avant l'école, 36 enfants à midi et 24 enfants l'après-midi.

Quelques exemples des activités 2021:

Hollywood

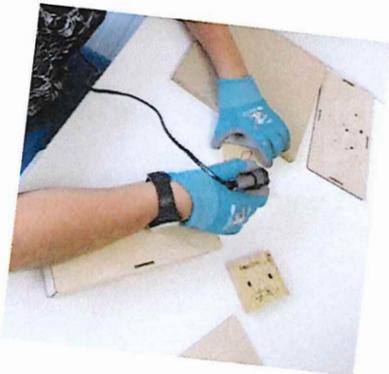


Nos apprentis scénaristes ont élaboré une scène de mission impossible: théâtre et improvisation !



Puis, découverte et travail autour du sucre: Les enfants ont pu élaborer des expériences et confectionner un atelier Barbapapa pour les petits...et les grands gourmands.

Nos apprentis ont ensuite confectionné des maquettes en cartons et bois et abordé les thèmes du recyclage et de l'écologie.



Les enfants de la Cabane ont réalisé avec soin et application les goûters de La Cabane tout en favorisant le travail d'équipe.



Plaisir au potager où les enfants ont pu jardiner et ont suivi avec attention la croissance des plantes et leurs soins.

Expérience de la loi de la gravitation et projets de constructions élaborés.



UAPE Le Château

Le Château accueille 24 enfants le matin, 48 au module de midi et 36 les après-midis.

Dès la rentrée, expérimentation des matières et des réactions physiques: bulles, techniques de peinture, réactions culinaires ont été quelques-uns des thèmes abordés et expérimentés cette année:



Estime de soi, amitié, les qualités sont des thèmes choisis par les enfants et travaillés dans le cadre d'activités participatives.



Ateliers autour de la construction architecturale éphémère, loi de la gravitation, création autour du carton, du recyclage et de l'écologie.

* * *

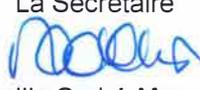
Validé par le Comité de direction dans sa séance du 11 avril 2022.

AIMSLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs
Comité de direction

Le Président

Vincent Bessard

La Secrétaire

Mireille Cudré-Mauroux

Validé par le Conseil intercommunal dans sa séance du 19 mai 2022.

AIMSLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs
Conseil intercommunal

Le Président

Georges Alexandre Duc

La Secrétaire

Anne-Marie Paccaud